

PRÉAVIS N° 191

AU CONSEIL COMMUNAL

Des mesures pour traiter les incivilités et le sentiment d'insécurité

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 244'500.-
afin d'acquérir:

- | | |
|---|--------------|
| - un équipement de nettoyage pour tags et graffitis | CHF 79'000.- |
| - un poste mobile de police (bus) | CHF 71'000.- |
| - un système de vidéosurveillance | CHF 94'500.- |

Demande de crédit de dépenses de fonctionnement de
CHF 550'600 afin d'engager :

- un nettoyeur spécialisé
- deux policiers
- un travailleur social

**Délégués municipaux : Madame Elisabeth Ruey-Ray
Monsieur Claude Dupertuis
Monsieur Olivier Mayor**

Nyon, le 1er novembre 2010

I. INTRODUCTION	3
1.1 Généralités et objectifs du préavis	3
1.2 De quoi parle-t-on ?	3
1.2.1 Les incivilités	3
1.2.2 Le sentiment d'insécurité	3
1.3 Historique en ville de Nyon	4
1.4 Situation actuelle en ville de Nyon	4
2. DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1 Introduction	5
2.2 Mesures effectuées	5
2.2.1 Renforcement de la qualité du matériel urbain	5
2.2.2 Renforcement de la sécurité en certains lieux	5
2.2.4 Soutien à la parentalité	6
2.3 Mesures en cours	7
2.3.1 Charte de collaboration entre les tenanciers d'établissements publics et la Police de Nyon	7
2.3.2 Photographie du climat social	7
2.3.3 Nouvelles prestations en faveur des jeunes	7
2.3.4 Utilisation du slogan "le RESPECT ça change la vie"	8
2.3.5 Programme Puero	8
2.4 Mesures impliquant un nouvel investissement	9
2.4.2 Equipement et ressources pour l'enlèvement des tags et graffitis	9
2.4.3 Encadrement des activités jeunesse par un travailleur social	10
2.4.4 Combattre le sentiment d'insécurité par la présence d'un poste mobile de police	11
2.4.5 Vidéosurveillance en ville de Nyon	12
Quels endroits en ville de Nyon pourraient bénéficier de ce système préventif ?	13
Et bien d'autres emplacements "chauds" grâce à une caméra mobile	14
Les bases légales	14
Procédures d'utilisation et explications techniques	14
Expériences à l'étranger	15
3. INCIDENCES FINANCIERES	15
4. ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	16
4.1. Dimension économique	16
4.2. Dimension sociale	16
4.3. Dimension environnementale	16
5. CONCLUSION	17

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

I.1. Généralités et objectifs du préavis

Bien que la criminalité n'ait pas augmenté significativement ces dernières années, les incivilités et le sentiment d'insécurité générés par ces dernières ont passablement progressé. Ce constat est partagé par les autres villes du canton; il est aussi corroboré par les services de la ville qui sont les premiers touchés et les autorités à qui sont adressées de plus en plus de plaintes de citoyens et de pétitions.

Diverses mesures ont été mises en place ces dernières années en Ville de Nyon : poubelles supplémentaires aux lieux problématiques, accompagnement de jeunes en situation de rupture par des travailleurs sociaux de proximité (TPS) ou renforcement de la présence policière dans les espaces publics. La liste n'est pas exhaustive.

Afin de répondre de manière globale et coordonnée à cette problématique récurrente, la Municipalité a constitué un groupe de travail inter-services (Affaires sociales, éducation et jeunesse/SASEJ, Police, Travaux et Environnement et Administration générale) chargé de proposer des mesures concrètes.

I.2. De quoi parle-t-on ?

Le thème de l'insécurité se trouve au cœur des débats politiques et des différents médias. Il convient de discerner les deux grandes thématiques liées à cette notion d'insécurité :

I.2.1. Les incivilités

Les incivilités n'ont pas de définition juridique précise. Ce sont des manquements aux règles élémentaires de vie en société, mais qui ne sont pas nécessairement délictueux au sens du droit pénal. Les incivilités peuvent prendre des formes multiples : le tapage nocturne, le vandalisme, l'occupation agressive/bruyante de l'espace public, le manque de politesse, l'abandon de déchets sur la voie publique, etc. Ces comportements ont en commun le fait de perturber la vie quotidienne. Ils sont ressentis de manière très différente d'une personne à l'autre car ils renvoient aux perceptions et représentations des uns et des autres. Ils peuvent être relativement anodins, mais ils dérangent, inquiètent et déstabilisent.

Les incivilités sont des éléments constitutifs du sentiment d'insécurité. A la limite du délit, elles sont des facteurs de la vie sociale générant des sentiments de rejet, de crainte et d'insécurité. Les incivilités donnent l'impression que l'ordre social n'existe plus et que la sécurité n'est plus assurée.

I.2.2. Le sentiment d'insécurité

A l'aube du XXI^e siècle, l'insécurité est devenue un véritable enjeu politique et social. Un des écueils majeurs d'interprétation de la notion de sécurité réside dans le fait qu'il est difficile de distinguer ce qui relève de sa dimension « objective » (les faits concrets) de ce qui est attribuable à sa dimension « subjective » (les craintes personnelles, les incivilités telles que définies plus haut, les expériences passées, etc.). La sécurité d'une personne peut être vue de façon objective (risque concret d'être confronté à une incivilité ou un délit avec ou sans violence) et de façon subjective (impression personnelle du risque encouru).

Différents facteurs liés à la conjoncture semblent favoriser un plus grand sentiment d'insécurité de la population : précarité de l'emploi, pénurie de logements ou encore coût de la santé.

Tout ce qui est inhabituel ou étranger (différent) est ressenti comme une menace contre soi-même ou contre l'environnement. Le sentiment d'insécurité, se transforme en peur de la criminalité et, en l'occurrence, en peur d'être agressé. Chez les aînés, le sentiment d'insécurité est fortement corrélé avec la perte de leurs capacités physiques et/ou psychiques. Ainsi, il naît chez eux un sentiment de vulnérabilité et l'intériorisation d'une fragilité subjective, qui provoque une augmentation de leur sentiment d'insécurité.

I.3. Historique en ville de Nyon

Début 2000, suite à un constat d'augmentation de certaines problématiques (tags, violence, vandalisme, absentéisme scolaire, manque de repères), la Municipalité a décidé de mettre sur pieds des « Etats généraux sur la violence et l'agressivité », impliquant des représentants des autorités et de la jeunesse. Un dialogue constructif a alors été engagé portant notamment sur une demande de Skate-Park et d'un lieu pour se restaurer à midi. Ces demandes n'ont malheureusement pas été concrétisées pour des raisons financières notamment.

Les jeunes ont été à nouveau interrogés en 2006 et 2007 (Parole aux jeunes et COMPANYON), par le biais de questionnaires et d'entretiens. Les réponses données sont globalement les mêmes. Si la piscine, le cinéma, le Paléo Festival et les magasins leur plaisent, ils disent sinon s'ennuyer. Ils souhaitent un accès « facilité et bon marché » à l'offre culturelle et sportive et l'augmentation des lieux de rencontre (disco pour les moins de 18 ans, locaux pour les jeunes, cybercafé, salle de jeux, loisirs dans les hauts de la ville) et des espaces sportifs (salles de sport, patinoire, Skate-Park, terrain multi-sport). Le développement et la diversification des postes liés à la jeunesse, avec la création du premier poste de travailleur social de proximité en 2003, ont permis d'accompagner le développement de plusieurs projets. On peut citer, entre autres, le processus mis en place à La Levratte avec la tente du Dialogue qui a abouti à la maison de quartier inaugurée en 2009 et la Roulotte des Plantaz.

En 2003, les tags et les graffitis s'étant multipliés en ville, la Municipalité a envisagé l'achat d'un véhicule spécialisé pour leur enlèvement, mais elle y a finalement renoncé pour des raisons du coût important d'achat du véhicule. Actuellement selon les cas, les services font enlever une partie de ces tags par une entreprise spécialisée.

En 2004, la Municipalité a reçu une pétition des citoyens qui "constataient avec regret des débordements répétés en tout genre dans la vieille ville de Nyon, en lien avec des incivilités générant un sentiment d'insécurité, plus particulièrement à l'Esplanade des Marronniers ». La Municipalité a instauré des premières mesures en intensifiant la présence policière, en surveillant que les chiens soient tenus en laisse, puis en installant des poubelles mieux dimensionnées et enfin en augmentant l'éclairage, mesure prise cette année.

I.4. Situation actuelle en ville de Nyon

Les statistiques de la Police municipale de Nyon s'inscrivent dans l'évolution enregistrée sur le plan suisse.

Statistique des interventions en ville de Nyon de la Police municipale

	2002	2004	2006	2008	2009
Interventions	4179	5318	4679	4016	4135
Ordre et sécurité publics	1810	1400	1285	1029	1123
Délits judiciaires	500	585	553	381	487
Plaintes pénales enregistrées	606	700	758	772	840

Si, en Suisse, la peur de la criminalité dans les villes a assurément progressé, les criminologues n'en sont pas moins formels sur un point : les taux effectifs de criminalité n'ont pas augmenté. Il existe à l'évidence un décalage croissant entre criminalité réelle et criminalité ressentie ou sentiment d'insécurité.

Le sentiment d'insécurité que révèlent les sondages d'opinion est lié à plusieurs tendances, en particulier :

- 1) Le comportement des majeurs et mineurs est devenu plus brutal
- 2) Les délits sont plus souvent accompagnés de violence
- 3) L'augmentation des incivilités (comme décrits précédemment)
- 4) L'absence d'éclairage à certains endroits de la ville

On peut aussi dénoncer l'exploitation des faits divers par les médias. L'abondance des sources d'information donne aux lecteurs l'illusion que les événements rapportés se produisent partout et constamment. Un effet de bombardement, qui rend les citoyens imperméables aux discours qui tentent de relativiser les choses, empêche de remettre les faits dans leur contexte réel. Et comme l'alarmisme « nourrit » les journaux, il est certain que le thème de la délinquance est plus présent médiatiquement.

2. Description du projet

2.1. Introduction

Afin de réfléchir de manière concertée à la thématique des incivilités, un groupe de travail inter-services a été mis en place en vue de proposer des mesures. Début 2010, ce groupe a rendu un rapport dans lequel était cataloguée toute une liste de propositions. Une partie de ces dernières a pu être mise en place dans le cadre du budget de fonctionnement de chaque service concerné. D'autres mesures sont en cours de réalisation tandis que certaines d'entre elles exigent un investissement supplémentaire faisant l'objet du présent préavis.

2.2. Mesures effectuées

2.2.1. Renforcement de la qualité du matériel urbain

Plusieurs services communaux ont dû ces dernières années adapter le matériel urbain afin de limiter l'impact des incivilités. Pour exemples, parmi d'autres, les luminaires mis en place par les Services industriels, les installations de certains WC publics ainsi que le mobilier urbain ont dû être réfléchis de manière à mieux résister aux dégâts volontaires commis. Ces choix ont un coût important pour la ville de Nyon.

D'autre part, la charge de travail a sensiblement augmenté ces dernières années pour faire face à différents types d'incivilités. En particulier, la remise en état des parcs et places publics due à de nombreux et récurrents dépôts de déchets («littering»). Ces actes occasionnent une surcharge de travail importante pour le personnel concerné.

2.2.2 Renforcement de la sécurité en certains lieux

L'Esplanade des Marronniers est un des lieux qui suscitait de la part des voisins directs le plus d'inquiétudes et de remarques quant au comportement des usagers de ce site. Une partie des incivilités commises par les personnes se réunissant sur cette esplanade a lieu la nuit (trafic de drogue, bruit excessif, littering récurrent et bris de verre dans le Bourg de Rive, entre autres). La zone se trouvant près des colonnes romaines est particulièrement sombre et c'est justement à cet endroit que les rassemblements nocturnes ont lieu.

Une forte augmentation de la présence policière, des travailleurs sociaux de proximité et l'amélioration de l'éclairage de l'esplanade par la pose d'un puissant luminaire supplémentaire en son centre a suffi à rendre, selon le voisinage direct, un sentiment de sécurité et de calme bienvenu. Les coûts liés à cette mesure se sont élevés à Fr. 17'600.-- et ont été absorbés par le budget des Services industriels.

La terrasse du Château était devenue un lieu privilégié pour des rassemblements en soirée et dans la nuit. Des nuisances sonores avaient été constatées en particulier à la belle saison et d'innombrables bouteilles d'alcool vides et déchets étaient retrouvés le matin, tant sur la terrasse elle-même que dans les jardins en contrebas. Ces incivilités donnaient un surcroît de travail aux employés de la voirie. De plus, la police a reçu de nombreuses plaintes de personnes disposant de jardins familiaux au bas du mur de soutènement du Château, lesquels retrouvaient bon nombre de détritrus au milieu de leurs fruits et légumes. D'autre part, les murs de ce site historique ont également été souillés par des tags.

Pour tenter de remédier à cet état de fait, la Municipalité a décidé de limiter l'ouverture de la terrasse à 22h et d'effectuer l'évacuation des lieux avec l'appui d'une société de sécurité privée, les ressources au sein de l'administration communale ne permettant pas une disponibilité journalière. L'attrait touristique de ce point de vue avait sensibilisé le choix d'une fermeture tardive. Le bilan après une saison montre que la fermeture doit se faire plus tôt. Le nombre de déchets retrouvés quotidiennement n'a que trop peu diminué.

La fermeture de la terrasse du Château se fera dorénavant à 20h00. Elle ne nécessitera plus l'appui d'une agence privée de sécurité.

Le coût lié à cette mesure s'élève à Fr. 1'500.- par mois, englobé dans le budget du service des bâtiments.

2.2.4. Soutien à la parentalité

La tâche de parent est un défi quotidien, pas toujours facile à relever. Pour soutenir les parents dans leur mission et préserver les jeunes des comportements à risques, la Ville a pris plusieurs mesures :

- Diffusion en tous ménages du « petit mémento à l'usage des parents ». Ce document rappelle les règles légales concernant les jeunes. Il est conçu comme un trait d'union entre l'école, les jeunes et les parents. Il aide à fixer des repères et le cadre dont les jeunes ont besoin pour grandir.

Ce feuillet a été distribué conjointement à la Lettre d'information de la Municipalité du mois de juin 2010. Les coûts externes, soit environ Fr. 1000.-, ont été pris en charge par le SASEJ.

- Utilisation du site de la ville de Nyon www.nyon.ch pour installer une page "jeunesse-loisirs-éducation" proposant des conseils, du soutien et des liens internet aux parents et aux adolescents. De plus, les personnes désirant faire des suggestions et demandes au groupe "incivilités" peuvent le faire par l'intermédiaire du lien "La Municipalité vous répond" (voir les détails sur <http://www.nyon.ch/fr/vivre/enfance-jeunesse/>)
- Collaboration avec l'APEN pour l'ouverture à Nyon, d'un « Jardin des parents ». Cet espace de soutien vise à consolider la confiance des parents en leurs capacités à développer des interactions positives avec leurs enfants et à renforcer leurs compétences éducatives. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la "Politique de prévention primaire et secondaire en matière socio-éducative" du Service de protection de la jeunesse (SPJ).

2.3. Mesures en cours

2.3.1. Charte de collaboration entre les tenanciers d'établissements publics et la Police municipale de Nyon

La création d'une charte de collaboration avec les tenanciers des établissements publics et les autorités communales a pour but d'instaurer un partenariat en vue de préserver l'ordre et la tranquillité publics. La charte vise également à clarifier les responsabilités des partenaires.

- Par exemple, en instaurant un groupe de travail chargé de maintenir un contact régulier entre les partenaires et d'élaborer des solutions concertées aux problèmes relatifs à l'ordre et la tranquillité publics. Les signataires de la charte prennent l'engagement de participer aux activités du groupe de travail. Ils s'engagent à informer leur clientèle des dangers de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants, par le biais de support fourni par la police traitant du comportement à adopter tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur établissement.

Cette mesure est en phase d'élaboration et ne nécessite aucune dépense particulière.

2.3.2. Photographie du climat social

L'équipe de la Fondation du Relais¹ est sollicitée pour la réalisation d'une recherche-action appelée « photographie ». Il s'agit d'un diagnostic communautaire, réalisé à partir d'une réflexion de l'ensemble des acteurs de la ville de Nyon (habitants et professionnels) autour de la vision qu'ils ont de leur ville et des propositions qu'ils pourraient faire pour améliorer le climat de celle-ci.

Les objectifs de cette démarche communautaire sont les suivants :

- construire le diagnostic communautaire sur le *climat social* à Nyon à partir des représentations de différents membres de la communauté ;
- créer les conditions du dialogue entre les partenaires concernés (ex. groupe « Incivilités », jeunes, étrangers) et faciliter leur adhésion au projet ;
- favoriser la mise en route des actions concrètes proposées par les personnes impliquées dans le diagnostic communautaire en lien avec les autorités politiques.

Le processus de recherche action est en cours et se terminera en janvier 2011. Son coût est inclus dans le budget du SASEJ dans le cadre du mandat annuel confié au Relais.

2.3.3. Nouvelles prestations en faveur des jeunes

Lors des différents sondages réalisés, les jeunes ont déclaré s'ennuyer à Nyon et souhaité que de nouveaux lieux de rencontre soient mis à leur disposition.

Ces 10 dernières années, en matière d'activités sportives, deux terrains multisports, un terrain de Beach Soccer et une patinoire ont vu le jour et leur succès a été immédiat. L'ouverture d'une salle de musculation et d'une autre salle de gymnastique les samedis soirs pendant la saison d'hiver en 2010 (salle du Couchant) s'est également révélée être une expérience très positive, tant par le nombre de jeunes présents que par le climat instauré.

Le sport ouvert en milieu urbain apparaît, parallèlement aux clubs sportifs et aux infrastructures existantes, comme un point d'ancrage important pour constituer un lien d'adolescents à

¹ Le Relais est une Fondation qui œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle d'adultes et jeunes adultes en difficulté.

adolescents comme entre jeunes et adultes. Les pratiques sportives spontanées dynamisent les espaces publics et contribuent à lutter contre le sentiment d'insécurité. L'organisation informelle d'activités sportives permet d'entrer en communication avec les jeunes et favorise les rencontres inter- et intra-générationnelles dans les quartiers. Pour l'équipe jeunesse du SASEJ (Animateurs et Travailleurs sociaux de proximité), le sport devient ici un outil de travail. Plusieurs projets permettant ces pratiques sont à l'étude, notamment une ouverture plus importante des salles de gymnastique, la création d'un Skate-Park, d'un mur de grimpe et la mise à disposition d'un terrain multisports supplémentaire.

S'agissant de l'accès à des locaux de rencontre, les jeunes de la Redoute partagent maintenant le local mis à disposition de l'Association de la Redoute. Des projets similaires seront développés dans d'autres quartiers en fonction des demandes et des locaux disponibles.

De manière plus globale, l'équipe jeunesse est à l'écoute des projets des jeunes et les soutient dans leurs démarches visant à permettre leur réalisation. Elle poursuit également le développement de nouvelles prestations dans les différents quartiers de la ville afin d'améliorer la qualité de vie par la restauration du lien social. La participation au projet "quartiers solidaires" qui concerne le quartier nord-est de la ville et le projet "anime tes vacances" en sont des exemples.

2.3.4. Utilisation du slogan "le RESPECT ça change la vie"

La Ville de Nyon est membre affilié pour l'utilisation de ce slogan qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance du respect de soi, des autres et de son environnement lors des manifestations sportives notamment (voir le site : www.lerespect.ch). L'utilisation systématique de ce slogan a été sollicitée.

2.3.5. Programme Puero

Ce projet est en lien avec le concept « la prévention, c'est l'affaire de tous », mené par les Préfets. Il vise à impliquer l'ensemble de la population dans la résolution des problèmes sécuritaires concernant les jeunes jusqu'à 25 ans en améliorant le contrôle social.

La Division « Prévention de la criminalité » de la Police cantonale propose d'apporter une réponse à la délinquance juvénile (des incivilités, en passant par la casse de matériel jusqu'à des délits plus importants) en impliquant l'ensemble des acteurs concernés, en les mettant en contact et en établissant ensemble un "filet" autour des jeunes qui rencontrent des difficultés ou autour d'une situation/de comportements qu'on souhaite voir évoluer favorablement.

Cette mise en réseau concerne des personnes soumises au secret professionnel et comprend généralement la Division « Prévention criminalité », la Police municipale, les Autorités communales, la Direction des écoles et le Service des affaires sociales. Ainsi, il est possible de réagir de manière très ciblée. La Division « Prévention criminalité » amène une vision d'ensemble au niveau du canton et permet le lien avec la région, des partenaires cantonaux et les acteurs d'actions de répression si nécessaire.

En parallèle, l'ensemble des adultes gravitant autour de la situation est mis au courant et, le cas échéant, sollicité. Ceci, dans le respect de la confidentialité et en fonction des actions décidées. Les parents sont informés de la démarche par l'école, l'APE peut organiser une soirée thématique connexe et la Police cantonale agir de manière concertée.

Une autre facette de ce projet consiste à proposer de renforcer le lien entre les communes, les jeunes et leurs parents en « réglant » les délits qui ne se poursuivent que sur plainte par le biais de conciliation extrajudiciaire. Ainsi, le jeune peut « réparer » sa faute dans des délais rapides et en s'impliquant dans sa propre commune.

Ce projet n'implique pas de dépenses supplémentaires. Par contre, il nécessite un engagement plus ou moins important des collaborateurs des services sollicités pour l'encadrement des jeunes pendant l'exécution de leur travail d'intérêt général (le travail d'intérêt général consiste à proposer au jeune de "réparer" ses fautes, en cas de délit de peu de gravité, en effectuant un travail au service de la population).

2.4. Mesures impliquant un nouvel investissement

L'ensemble des mesures mentionnées ci-dessus n'ont pas fait l'objet de demande financière particulière. En effet, les coûts liés à celles-ci ont tous été englobés dans le budget annuel de chaque service concerné.

Le processus engagé dans la lutte contre les incivilités et le sentiment d'insécurité ne sera complet qu'avec les mesures plus conséquentes qui sont répertoriées ci-dessous. Ces dernières nécessitent un financement et des ressources humaines supplémentaires.

2.4.2. Equipement et ressources pour l'enlèvement des tags et graffitis

Le domaine public est souillé de tags et de graffitis dont la recrudescence a été constatée lors de ces derniers mois.

A la demande de la Municipalité, une étude a été réalisée par le Service des travaux & environnement. A la lumière des expériences de Genève et de Lausanne, qui ont mis en place un nettoyage systématique des tags et graffitis, il appert que ces inscriptions sont moins visibles sur les surfaces des biens publics genevois et lausannois.

Celle-ci conclut à la nécessité de nettoyer les dégâts actuels afin d'assainir le mobilier urbain qui est très touché mais également les bâtiments propriétés de la ville de Nyon. Puis, dans un deuxième temps, d'intervenir le plus rapidement possible dès l'apparition de nouveaux tags ou graffitis de manière à décourager leurs auteurs. En effet, l'expérience démontre que des dommages ou souillures non traités en attirent souvent d'autres.

Au vu des prix pratiqués par les entreprises spécialisées pour ces travaux, il est plus raisonnable financièrement de donner les moyens nécessaires au Service des travaux & environnement afin de réaliser cette tâche.

L'enlèvement de ces dégâts est particulièrement délicat pour différentes raisons. Il s'agit d'abord de respecter l'environnement en utilisant un procédé écologique, mais également de veiller à la pérennité des différents supports à traiter. Il faut aussi considérer que le milieu d'intervention est souvent fréquenté par les passants et juxta le domaine privé.

Afin de pouvoir réaliser cette tâche efficacement, l'acquisition d'un équipement d'aérogommage de nouvelle génération est nécessaire. L'aérogommage est un procédé qui consiste à projeter du carbonate de calcium pour la plupart du temps à sec ou avec un peu d'eau selon les besoins. Une petite camionnette est nécessaire afin de transporter cette installation compacte et les accessoires qui l'accompagnent.

L'engagement d'un employé est indispensable pour utiliser cet équipement spécifique qui pourra également servir à d'autres tâches actuellement sous-traitées, pour le nettoyage de conteneurs ou l'enlèvement d'affiches sauvages.

A terme, cette prestation pourrait être proposée à des régies et d'autres communes victimes de ce même fléau.

2.4.3. Encadrement des activités jeunesse par un travailleur social

L'équipe jeunesse actuelle est composée d'animateurs et de travailleurs sociaux de proximité (TSP) auxquels s'ajoute un responsable qui coordonne l'ensemble des activités et projets menés sur le terrain. Il y a encore dix ans, seul le Centre d'animation, appelé CAJN, offrait des prestations aux jeunes. Afin de répondre à différentes problématiques et d'aller à la rencontre des jeunes sur leur lieu de vie, les forces de travail destinées à l'animation du CAJN ont été diminuées au profit d'un deuxième poste de TSP. Plusieurs projets importants ont été menés en collaboration avec les habitants de certains quartiers.

On peut citer :

- Quartier de la Levratte : en 2005 à la suite d'incivilités commises par les jeunes et afin de mettre en relief les problèmes de communication, une « tente du dialogue » a été mise en place dans ce quartier. Des mesures simples ont abouti rapidement (ex : but de foot, filet pour le basket) et d'autres plus complexes ont suivi. Un travail communautaire portant sur le thème « Etre jeune à la Levratte en 2007 » a été confié au Relais. Ces démarches, portées par les habitants et accompagnées par le TSP ont abouti à l'inauguration en avril 2009, de la Maison de quartier de la Levratte. Aujourd'hui, ce lieu permet notamment à plusieurs associations (Italiens de la Côte, Interculturelle, Dentelières de Nyon, etc.) de se retrouver, aux mamans du quartier d'y proposer des bricolages pour les enfants et aux jeunes d'y pratiquer le théâtre.
- Quartier des Plantaz : un travail d'accompagnement de longue haleine a été mené avec plusieurs jeunes qui posaient des problèmes de comportement au centre ville de Nyon. Il a débouché sur la mise à disposition de la Roulotte des Plantaz, sa complète rénovation par les jeunes et la signature d'un contrat de confiance avec la ville. Ce type de projet, qui offre un espace de liberté dont les limites sont très clairement posées par le contrat de confiance, est un outil intéressant de responsabilisation et de reconnaissance des jeunes. La tension entre liberté et contraintes (laisser de l'espace et du temps, tout en fixant des limites et en posant des exigences) implique toutefois un suivi soutenu de la part des TSP.
- C'est également dans ce quartier qu'un TSP a mis en place en 2005 le premier projet d'animation pendant les vacances « Anime tes vacances » qui se déroule au pied des immeubles afin d'améliorer le « bien vivre ensemble » et l'intégration dans les quartiers. Aujourd'hui, ces animations sont proposées chaque été à La Redoute, au chemin d'Eysins, à la Levratte ou aux Plantaz-Gai-Logis.
- Redoute : en 2006, également suite à diverses incivilités, une médiation a été proposée afin de renouer le dialogue entre les jeunes, les autres habitants et la régie. Elle a permis aux tensions de retomber. Diverses activités de quartier ont été organisées par plusieurs groupes (broches, fêtes de quartier pour Pâques, Noël, etc..). Une association a vu le jour, notamment afin de soutenir l'envie des jeunes d'avoir un lieu à disposition pour se retrouver. Après avoir étudié plusieurs scénarios possibles, la ville a mis un local, situé sous l'école de la Redoute, à disposition des jeunes et des habitants du quartier qui se le partagent. Un TSP assure là aussi un suivi.

En parallèle, plusieurs projets ont été mis en place à la demande des jeunes de Nyon soit dans le cadre du Centre d'animations CANYON, soit ailleurs dans la ville :

- En 2001, alors que la problématique des graffitis était importante en ville, un local et des cours de graffitis ont été proposés. Ces ateliers ont débouché sur des réalisations (ex : passage à côté de Manor, garage à Duillier). Depuis lors, ces cours ont régulièrement été proposés à la demande de nouveaux groupes de jeunes.
- A la même époque, à la demande de filles rencontrées suite à des bagarres avec des jeunes de Gland, un cours de danse Hip Hop a été mis en place. Il a permis d'entrer en contact et d'entreprendre un suivi de certaines d'entre elles qui a duré plusieurs années.

- Mise à disposition de locaux de répétitions pour des groupes de musique dans l'ancienne brocante. Actuellement deux groupes se partagent toujours les lieux.
- Création et suivi d'un conseil des jeunes se réunissant une fois par mois au CANYON, de 2000 à 2005.
- Création d'un atelier « musique » pour permettre aux jeunes d'enregistrer leurs propres chansons.

Outre ces réalisations et accompagnements de projets concrets, les travailleurs sociaux de proximité assurent un suivi auprès des jeunes là où ces derniers se réunissent. Ainsi, ils passent régulièrement du temps en ville ou au pied des immeubles en fin de journée, par exemple, afin de discuter avec les jeunes qui s'y trouvent. Ces rencontres régulières instaurent un lien de confiance qui permet au TSP de proposer son soutien dans des démarches individuelles pour la recherche d'un apprentissage ou pour toute autre difficulté.

Ces contacts lui permettent aussi, dans des périodes plus agitées, de déceler des risques de bagarre entre bandes rivales ou de revenir sur des situations ayant dégénéré afin d'aborder les conséquences et les risques de certains comportements.

L'équipe actuelle, dotée de 3.2 EPT (animation – travail social) et 0.5 EPT (responsable), peine à faire face à la multiplicité des demandes et elle a dû être renforcée par l'engagement de moniteurs. En l'état, elle ne pourra pas absorber de nouvelles tâches alors que certaines d'entre elles sont déjà annoncées. On peut citer :

- la mise en application de la Loi fédérale concernant l'encouragement des activités de jeunesse extrascolaires,
- le développement de projet lié à l'intégration des jeunes migrants,
- le développement des maisons de quartier.

Dans ce contexte, afin de mettre en place une politique jeunesse qui accompagne les besoins des jeunes et qui réponde aux nouvelles obligations à la charge des villes en la matière, tout en assurant une prise en charge collective et individuelle chaque fois que cela est nécessaire, l'équipe jeunesse doit maintenant être renforcée. Un poste de travailleur social à 100%, dont le cahier des charges porterait sur la jeunesse en générale et sur les questions liées à l'intégration interculturelle et intergénérationnelle est nécessaire.

2.4.4. Lutte contre le sentiment d'insécurité par la présence d'un poste mobile de police

L'insécurité doit également se traiter avec une présence policière affirmée, visible, rassurante et dissuasive, de manière ponctuelle, dans un quartier ou un secteur de la ville. Pour ce faire, la création d'un poste mobile de police sous la forme d'un fourgon de police est indispensable. Celui-ci serait équipé de tout le matériel informatique (ordinateur portable + imprimante) nécessaire à l'établissement de documents administratifs tels que plaintes pénales, formulaire d'objets trouvés/perdus, pertes de documents d'identité, etc). Afin de desservir de manière convenable les personnes à mobilité réduite, une tente pliable protégeant une table et deux chaises sera disposée devant le poste mobile de police.

Ce poste mobile de police et décentralisé permet surtout un rapprochement entre la population et la police en favorisant le contact sur le lieu d'habitation. Des campagnes de prévention et d'information peuvent être menées au cœur même des quartiers. Le poste serait également engagé lors de manifestations importantes ou d'événements particuliers.

Les policiers chargés de l'exploitation de ce poste mobile de police devront avoir une grande disponibilité et une bonne souplesse d'engagement. En effet, il est prévu de se rendre dans chaque quartier de la ville de manière régulière et fréquente, mais pas uniquement pendant la journée. De nos jours, la plupart des conjoints travaillent les deux pendant la journée. Il leur

serait fort appréciable de pouvoir disposer des services de base d'un poste de police directement dans leur quartier, en dehors des horaires administratifs habituels.

Dans certains quartiers le sentiment d'insécurité est alimenté par des événements concrets. Par exemple, une présence quasi permanente d'un poste de police mobile dans le quartier des Fontaines, qui est actuellement fortement fréquenté par des vendeurs et consommateurs de produits illicites, permettrait de faire baisser la tension, en tentant de déstabiliser le milieu par cette visibilité accrue, et de redonner un sentiment de sérénité aux habitants.

L'exploitation de ce poste mobile de police pourra également se faire dans le cadre de manifestations publiques, ceci à titre préventif et toujours dans le but de marquer une présence policière préventive et dissuasive.

Ce nouveau moyen, permettant de combattre le sentiment d'insécurité, nécessite l'engagement de personnel supplémentaire, en particulier pour garantir une rotation équitable et une présence soutenue dans les quartiers. L'efficacité de ce projet dépend donc principalement des moyens disponibles pour desservir le poste mobile de police. Les deux policiers demandés dans le présent préavis seront affectés en priorité à cette tâche spécifique de prévention et de présence dans les quartiers, avec un service à la population décentralisé. Même si l'idée de ce poste de police mobile a vu le jour depuis plusieurs années, les effectifs en place ne permettaient pas de concrétiser ce projet ambitieux et novateur.

2.4.5 Vidéosurveillance en ville de Nyon

Historique

A la suite de plusieurs délits graves qui se sont produits en ville ces derniers mois, des commerçants et des citoyens de notre ville clamaient haut et fort que l'introduction ciblée et contrôlée de vidéosurveillance, à des endroits stratégiques, devait voir le jour, comme cela est le cas dans d'autres villes de Suisse.

Le 25 janvier 2010, les groupes Radicaux et Libéraux déposaient une motion demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance aux environs de la gare, sur la place St-Martin et vers l'Esplanade des Marronniers.

Un rapport de majorité et un rapport de minorité ont été présentés lors de la séance du Conseil communal du 31 mai 2010 et au vote nominal, par 40 oui, 38 non et 4 abstentions, le Conseil communal a accepté les conclusions du rapport de minorité et par conséquent le classement de la motion.

Un moyen de prévention, de dissuasion et d'identification qui rassure la population

Le groupe de travail inter-service ayant, dès le début de ses travaux, mis à son programme la question de la vidéosurveillance, la Municipalité a décidé de poursuivre la réflexion sur ce sujet afin d'évaluer de manière factuelle, et non émotionnelle, si ce moyen technique pouvait représenter un outil efficace pour lutter contre le sentiment d'insécurité et permettre de freiner, voire diminuer, les incivilités et les actes répréhensibles.

Les expériences vécues dans plusieurs villes du canton laissent apparaître que l'installation ciblée de vidéosurveillance permet de faire diminuer considérablement les incivilités et dommages divers, notamment aux alentours d'infrastructures telles que les gares, les salles polyvalentes, les écoles, les places publiques, etc.

Les caméras sont donc un bon outil de prévention, mais aussi d'investigation, si d'aventure l'acte a tout de même été commis, malgré la présence du système de surveillance. Elles représentent un complément efficace aux diverses actions de prévention menées conjointement

NYON · PRÉAVIS N° 191 AU CONSEIL COMMUNAL

par la police et les travailleurs sociaux de proximité, tenant compte que chacun agit dans sa sphère de compétence.

La vidéosurveillance a ses inconditionnels et ses détracteurs. Néanmoins, force est de constater que l'opinion publique semble plutôt favorable à cette solution de sécurisation et qu'elle représente une réponse visible et efficace pour rassurer la population. Nous pouvons notamment relever les avantages suivants :

- elle renforce le sentiment de sécurité,
- elle a fait ses preuves dans les situations d'incivilités urbaines liées à l'isolement d'un lieu,
- elle est intéressante dans des situations de regroupement de personnes non désirables dans un secteur déterminé (même s'il existe le risque de déplacer le problème),
- elle est efficace pour prévenir certains actes délictueux,
- elle permet d'augmenter les succès des enquêtes judiciaires,
- elle fait diminuer le sentiment d'insécurité.

Citons quelques exemples concrets de résolution d'actes délictueux grâce à la présence d'un dispositif de surveillance dans des commerces de Nyon :

Le 19 juillet 2010, un jeune homme s'est fait agresser sur la passerelle de la Combe. Grâce au système de vidéosurveillance du magasin Migros dans lequel s'étaient réfugiés les auteurs des coups. Ceux-ci ont pu être identifiés et interpellés afin d'être dénoncés au Juge d'instruction.

Les commerçants sont régulièrement victimes de vol à l'étalage ou d'autres formes de vol. Certains magasins sont équipés de vidéosurveillance. En visionnant rapidement les images, parfois quelques minutes après la commission du délit, il est possible d'obtenir un signalement précis de l'auteur. Il arrive même que les malfaiteurs soient immédiatement reconnus par les policiers intervenants, ce qui permet d'orienter valablement les recherches et de procéder à leur interpellation.

Quels endroits en ville de Nyon pourraient bénéficier de ce système préventif ?

Le choix des emplacements cités ci-après repose sur une analyse fine du journal des événements du Service de police, en tenant compte des interventions liées à des dommages à la propriété et des bagarres. Les plaintes pénales enregistrées pour des délits similaires et des vols de deux-roues ont fait partie intégrante de la réflexion.

Places de la Gare (nord et sud) et rue des Marchandises :

Ces lieux de fréquentation diurne et nocturne sont très exposés à des incivilités, vols et délits en tout genre.

Du côté nord, le lieu est fréquemment "visité" pour des vols de cycles. L'installation de caméras de surveillance devrait faire réduire drastiquement ces délits.

La place de la Gare sud est un lieu de rencontre privilégié pour de nombreux jeunes fréquentant les bars établis sur cette place. L'abus d'alcool et des prétextes futiles forment l'élément déclencheur de bagarres. L'installation de caméras placées judicieusement permettra probablement de faire diminuer ces incidents portant préjudice au sentiment de sécurité. En outre et lorsque les personnes impliquées réussissent à se soustraire au contrôle, les images révéleraient des informations utiles à l'identification des auteurs de trouble qui sont souvent connus du Service de police. Ce moyen d'investigation contribuerait à une meilleure résolution des infractions commises.

Quant à la rue des Marchandises et plus particulièrement le quai de chargement CFF, lieu dit "Pigeon Mort", ils sont régulièrement la scène de regroupements nocturnes de jeunes en marge de la société, qui y consomment entre autres des boissons alcoolisées. De plus, la police a été sollicitée à plusieurs reprises par les chauffeurs TPN qui étaient victimes de vol, déprédations

ou actes d'incivilités sur leur bus. La Municipalité a rencontré un groupe de pétitionnaires qui se plaignait des nuisances provoquées par ces personnes. Une présence policière très soutenue a redonné, pour l'instant, un certain sentiment de calme à cet endroit. L'installation d'un système de surveillance assurerait probablement la pérennité de cette quiétude retrouvée.

Et bien d'autres emplacements "chauds" grâce à une caméra mobile

Dans le but de pouvoir réagir très rapidement à l'avènement d'un nouveau point "chaud", dans un secteur déterminé, par exemple comme à la place des Marronniers qui était devenue un point de fixation pour les vendeurs de produits stupéfiants, l'installation d'une caméra mobile visible et dissuasive, compléterait efficacement les mesures entreprises par la police et, le cas échéant, par les travailleurs sociaux de proximité. Ce dispositif serait signalé clairement par un panneau visible avertissant que le site est surveillé.

La mise en place d'un tel dispositif fera au préalable l'objet d'une évaluation concrète des événements relevés et constatés, que ce soit par des citoyens ou par les services de l'administration. L'installation de ce système mobile sera soumise au préalable à l'approbation de la Municipalité.

Les bases légales

Le 1^{er} novembre 2008 est entrée en vigueur la Loi cantonale du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD). Cette loi comporte un chapitre consacré à la vidéosurveillance. Elle vise à protéger les personnes contre l'utilisation abusive des données personnelles les concernant. Le fait d'être filmé constituant une atteinte à la liberté personnelle, le législateur a posé plusieurs conditions à la mise en conformité d'installations de vidéosurveillance.

En résumé, voici quelques éléments de cette loi :

- Les buts visés par l'installation de vidéosurveillance doivent être clairement définis, les images ne pourront être exploitées que dans ces buts.
- Les personnes doivent être informées de manière visible de l'existence d'un système de vidéosurveillance, aux abords directs de ce dernier.
- Les mesures appropriées doivent être prises afin d'éviter un traitement non autorisé des données personnelles collectées; l'accès à ces données doit être strictement réglementé; seules des personnes autorisées et nommément désignées doivent pouvoir accéder aux images.
- La durée maximale de conservation des données est de 96 heures.
- L'installation de vidéosurveillance doit être préalablement autorisée par le préposé à la protection des données et à l'informatique.

La loi sur la protection des données permet aux communes d'exploiter des installations de vidéosurveillance dissuasives. Cela ne peut toutefois se faire que sur la base d'un règlement adopté par le Conseil communal.

Procédures d'utilisation et explications techniques

La visualisation des images enregistrées doit se faire par des personnes qui auront au préalable fourni leur identité au préposé à la protection des données. Concrètement, seules des personnes assermentés et soumises au secret de fonction auront l'accès aux images enregistrées. Il se peut également que sur réquisition d'un Juge d'instruction et dans le but de

résoudre une affaire pénale, la Police municipale de Nyon fournisse des images qui seront stockées au poste de police.

Les images enregistrées par les caméras sont dirigées sur un disque dur enfermé dans une sous-centrale technique. La liaison entre la caméra à la sous-centrale s'effectue, soit directement par un câble indépendant ou par un système WiFi sécurisé. Ce disque est relié au réseau de fibre optique communal et les images sont regroupées sur un ordinateur dévolu uniquement à la récolte des images. Par un sésame spécifique, les personnes accréditées auront accès aux images qui ne pourront pas être conservées au-delà de 96 heures.

Expériences à l'étranger

Les conclusions d'un rapport du Département de l'intérieur en Grande-Bretagne, paru en 2005 à Londres, pays où la vidéosurveillance est omniprésente, mentionnent que ce système technique est relativement efficace dans des lieux bien distincts ou fermés dont les accès ou les abords peuvent être contrôlés, comme par exemple les places publiques, les parkings ou les hôpitaux. D'une manière générale, elle a une influence positive sur le sentiment de sécurité.

L'efficacité du système est accrue lorsqu'il est intégré à d'autres mesures préventives, notamment des mesures sociales et des actions de police. En outre, le but des installations doit être clairement défini et la vidéosurveillance doit constituer le moyen le plus adéquat pour l'atteindre. Toutes les mesures doivent être prises pour limiter les atteintes aux personnes se comportant normalement.

Par contre, il se produit parfois un déplacement de la délinquance vers des zones non surveillées. En outre, elle est inefficace contre des délits impulsifs (par exemple agression) lorsque les auteurs ont fait usage de drogues et d'alcool. Dans ces cas de figure, les images apportent fréquemment des éléments utiles à l'identification des auteurs.

3. Incidences financières

Service des travaux en environnements :

Investissement - Coût de l'équipement à acquérir

Machine d'aérogommage	CHF 20'000
Compresseur thermique	CHF 10'500
Nettoyeur à haute pression	CHF 2'700
Châssis, réservoir d'eau, pompe pression	CHF 7'800
3.4 tonnes d'agrégat (3 qualités) pour aérogommage	CHF 7'000
Petit matériel divers	CHF 1'000
Camionnette	CHF 30'000
Coût total TTC	<u>CHF 79'000</u>

Dépenses annuelles de fonctionnement

Équipement (machines, produits, véhicule)	CHF 25'000
Financement de 1 EPT – Employé spécialisé	CHF 112'000
Coût total TTC	<u>CHF 137'000</u>

Service des affaires sociales, éducation et jeunesse :

Dépenses annuelles de fonctionnement

Financement de 1 EPT – Travailleur social de proximité (TSP)	<u>CHF 100'000</u>
--	---------------------------

Service de police :

Investissement – coût de l'équipement à acquérir

Poste mobile de police :

Véhicule de police	CHF 65'000
Matériel informatique	CHF 5'000
Tente et matériel de bureau	CHF 1'000
Coût total TTC	<u>CHF 71'000</u>

Vidéosurveillance :

Appareillage (5 caméras)	CHF 62'500
Prestation de service	CHF 14'000
Gestion de projet et coordination	CHF 5'500
Installation	CHF 5'000
Dispositif mobile de surveillance	CHF 5'000
Divers et imprévus	CHF 2'500
Coût total TTC	<u>CHF 94'500</u>

Dépenses annuelles de fonctionnement

Financement de 2 EPT – Agent de police	<u>CHF313'600</u>
--	--------------------------

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

Ce projet aura un impact non négligeable sur l'image que notre ville véhiculera auprès de sa propre population ainsi que des partenaires de tous horizons. Une ville propre et un sentiment d'insécurité très bas incitera les personnes physiques et morales à venir s'installer dans notre ville. Il s'agit d'une dynamique positive qui sera bénéfique pour les commerçants locaux ainsi que pour l'ensemble des acteurs qui font vivre notre cité.

Avec une réactivité rapide par rapport aux actes d'incivilités et leur réparation immédiate, leur nombre sera en forte régression et les coûts diminueront proportionnellement.

4.2. Dimension sociale

Par ces mesures, la Municipalité veut renforcer le lien social qui doit unir les habitants d'un même quartier, d'une même cité, sans distinction d'âge ou d'origine socioculturelle en agissant contre les comportements "incivils" et en diminuant les inquiétudes d'une partie de la population. En contribuant ainsi à une plus grande cohésion sociale au sein de la population, elle poursuit une politique sur le long terme.

La prévention effectuée sur le terrain par du personnel présent et motivé ainsi que l'appui de moyens techniques de surveillance, contribuera à diminuer le sentiment d'insécurité ressenti par certaines personnes dans leur quartier.

4.3. Dimension environnementale

Le Service des travaux et environnement sera attentif aux produits utilisés pour l'aérogommage afin qu'ils respectent le plus possible notre environnement. D'autre part, les propositions d'accompagnement et d'éducation pour les jeunes permettront peut-être de modifier leur comportement et de faire diminuer le littering, notamment durant les soirées de week-end.

5. Conclusion

Le présent préavis propose d'agir sur les incivilités de manière concertée, par des biais différents, visant les domaines de l'éducation, de l'intégration, de la prévention et de la répression.

L'évolution des comportements dans la société, les incivilités et le sentiment d'insécurité, dont la nature et l'intensité varient, péjorent le climat social en milieu urbain. Il appartient aux Autorités exécutive et législative d'apporter des réponses adéquates et concrètes à cette problématique complexe, en mettant des moyens adaptés et efficaces à disposition des divers services de l'administration. Sans des ressources financières et humaines, les projets tels que ceux exposés dans le présent préavis restent trop souvent des idées d'intention et finissent au fond d'un tiroir.

Dans cet esprit, l'engagement de quatre collaborateurs supplémentaires, avec leurs prérogatives respectives, permettra la mise en œuvre des propositions d'action dont les principaux axes sont :

- Nettoyer systématiquement les tags, graffitis et souillures diverses
- Encadrer les nombreuses activités "jeunesse" par un travailleur social de proximité
- Combattre le sentiment d'insécurité par la présence d'un poste de police mobile dans les quartiers et offrir un service public décentralisé
- Engager un moyen de prévention, de dissuasion et d'investigation qui rassure la population et qui permet de lutter contre les incivilités et la commission de divers délits.

La Municipalité espère vivement que le Conseil communal saisisse l'importance et la nécessité de soutenir les propositions visant à lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité. Notre population est en droit d'attendre de ses autorités qu'elles prennent toutes les dispositions nécessaires pour maintenir, voire améliorer le sentiment de sécurité.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 191 concernant une demande de crédit d'investissement et de dépenses de fonctionnement de CHF 795'100.- pour le lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

1. un crédit de CHF 79'000.-est accordé à la Municipalité pour financer l'achat de l'équipement pour enlever les tags et graffitis ;
2. un crédit de CHF 71'000.- est accordé à la Municipalité pour financer l'achat d'un véhicule "poste de police mobile" ;
3. un crédit de CHF 94'500.- est accordé à la Municipalité pour financer l'achat de caméras de vidéosurveillance ;

Ces trois montants seront portés sur le compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 10 ans.

4. la Municipalité est autorisée à créer un poste d'ouvrier spécialisé qui viendra en augmentation de l'effectif du Service des travaux et environnement ;
5. la Municipalité est autorisée à créer deux postes d'agent de police qui viendront en augmentation de l'effectif du Service de police ;
6. la Municipalité est autorisée à créer un poste de travailleur social de proximité qui viendra en augmentation de l'effectif du Service des affaires sociales, éducation et jeunesse.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2010 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

Is

Is

D. Rossellat

R. Leiggener

Annexes

Tableau crédit d'investissement

CREDIT SUPPLEMENTAIRE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 191 / 2010

Des mesures pour traiter les incivilités et le sentiment d'insécurité

Date: Nyon le

02.11.2010

Demande de crédit de CHF 244'500.-- TTC

Situation des préavis au 02.11.2010	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total des préavis votés par le Conseil Communal	13'957'350	11'435'780	15'096'800	16'926'760	6'695'150	0

Situation des emprunts au 02.11.2010	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Plafond d'emprunt selon préavis No. 14 du 18.12.2006						230'000'000
Emprunts au 1er janvier	109'640'664	126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357	
Evolution des emprunts durant la période +/-	17'051'567	4'533'248	9'827'534	-25'9656	-2'785'983	
Emprunts fin période/date du jour	126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357	138'007'374	

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis No.14)	24'700'000
Engagé	-9'345'799
Caution demandée	0
Disponible	15'354'201

Dépenses d'investissement	CHF TTC	Estimation des dépenses d'investissements nets				
		2010	2011	2012	2013 et +	TOTAL
Descriptif/Libellé						
Mesures traiter incivilités et sentim. d'insécurité	244'500	0	244'500	0	0	244'500
Total de l'investissement	244'500	0	244'500	0	0	244'500

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
10	24'450	25'000
10	24'450	25'000

Financement du préavis

Budget de fonctionnement:

Trésorerie courante

Investissement:

Trésorerie/Emprunts dont 244'500

Fonds de réserve 0

Estimation des coûts d'exploitation

Libellé / années	2010	2011	2012	2013 et +
Coût total d'exploitation	0	603'700	606'700	605'900
Intérêts en % 3.00%	0	3'650	6'650	5'850
Entretien	0	25'000	25'000	25'000
Amortissements linéaires	0	24'450	24'450	24'450
Personnel supp. en CHF	0	550'600	550'600	550'600
Personnel supp. en EPT	0	4.0	4.0	4.0
Revenus annuels	0	0	0	0
	0	0	0	0
Coûts net d'exploitation	0	603'700	606'700	605'900